

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoint, Lionel CHRISTOPHE, Angélica OURY, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER, Lionel MOUZIN, Sandrine USELDINGER, Alain PALLOTTA, Robert ADAM, Pierre MAUCOURT Conseillers.

ABSENTS EXCUSES :. Robin BOUR qui donne procuration à Olivier MITZNER, Pascal THIERY qui donne procuration à Pierre MAUCOURT.

ABSENTS NON EXCUSES : Néant.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 28 Février 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Maria Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2021/03/01. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 2020

7.1. Décisions budgétaires

Monsieur Olivier MITZNER, 1er Adjoint présente le Compte Administratif 2020 chapitre par chapitre :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 329 880,18 €

- Recettes : 369 056,73 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 39 176,55 €

L'excédent de résultat reporté s'élève à 304 384,63€

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent d'un montant de 343 561,18 €.

Section Investissement :

- Dépenses : 84 575,61 €

- Recettes : 86 701,20 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 2 125,59 €

L'excédent de résultat reporté s'élève à 29 029,06 €

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de 31 154,65 €

Résultat des restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0,00 €

- Recettes d'investissement restant à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement de 0,00 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil pour ne pas participer au vote.

Monsieur Olivier MITZNER, 1er Adjoint, propose aux Conseillers de passer au vote.

Le Compte Administratif M14 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

2021 /03/02. VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2020

7.1. Décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion M14 2020 de Madame la Perceptrice qui est fidèle au Compte Administratif M14 2020.

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion M14 2020 à l'unanimité.

2021 /03/03. AFFECTATION DU RESULTAT M14

7.1. Décisions budgétaires

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2020 affichant les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

Excédent de résultat de clôture s'élevant à 343 561,18 €.

Section Investissement :

Excédent de résultat de clôture s'élevant à 31 154,65 €

Pas de besoin de financement des restes à réaliser.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 343 561,18 € de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau au compte 002 (FR) du Budget Primitif 2021 la somme de 343 561,18 €

Affectation en report à nouveau au compte 001 (RI) du Budget Primitif 2021 la somme de 31 154,65 €

2021 /03/04. TAXES COMMUNALES 2021

7.2. Fiscalité

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par la loi de finances pour 2021, Monsieur le Maire précise que seuls les taux de taxes foncières reste à voter. Il propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales à savoir:

- Taxe Foncière Bâti 24,76 % dont 10,50 %
- Taxe Foncière Non Bâti 26,35 %

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

En ce qui concerne le prix des autres taxes, Monsieur le Maire propose de les maintenir, à savoir :

- Taxe d'Aménagement (Urbanisme : réforme de la fiscalité de l'aménagement délibération du 20/11/2014 : 5 %
- Concession Cimetière (trentenaire) : 150 € (inchangé)
- Concession Columbarium (trentenaire) : 1 150 € (inchangé).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2021 /03/05. FETES ET CEREMONIES

7.1. Décisions budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil d'énoncer les principales caractéristiques des dépenses pouvant être imputées au compte 6232 :

- repas et sortie des Aînés, repas divers ;
- organisations de fêtes, Noël, cérémonies diverses ;
- bons cadeaux, cadeaux divers ;
- concours divers,
- manifestations diverses, etc ... ;

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité

2021/03/06. PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT CONTRAT AGENT NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent ayant pour mission la location de la salle des fêtes – planning des réservations – visite de la salle – contrat de location avec état des lieux entrée et sortie, pour une durée d'un an à raison d'une durée hebdomadaire de 2,50/35^{ème} correspondant à 2h30 avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat à compter du 1^{er} février 2021.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité

2021/03/07. AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE – DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à un échange pour l'acquisition d'un broyeur, aucune solution n'a été retenue. Le dossier sera représenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

2021 /03/08. VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2021

7.1. Décisions budgétaires

Section Fonctionnement

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre :

- les dépenses s'élevant à 581 516,35 €
- les recettes s'élevant à 710 413,90 €

Section Investissement

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre les dépenses et recettes d'investissement qui s'élèvent à 230 979 €.

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

2021 /03/09. AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE METZ METROPOLE, D UN PACTE DE CONFIANCE ET DE COHESION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-11-1 et L.5211-11-2,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 relative à la mise en œuvre d'un Pacte de Gouvernance entre la Métropole et ses Communes,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018, approuvant une Charte de gouvernance entre Metz Métropole et ses Communes,
CONSIDERANT l'opportunité, à l'occasion du nouveau mandat, de réaffirmer la confiance et la cohésion entre Metz Métropole et les 44 Communes qui composent l'établissement public de coopération intercommunale, et d'édicter, en toute transparence, le fonctionnement des instances de décision métropolitaine,

APPROUVE cette proposition par 13 voix Pour 2 Abstentions au texte du Pacte de Gouvernance de Metz Métropole, un pacte de confiance et de cohésion.

2021/03/10. DEMANDE D ADHESION DES COMMUNES DE LORRY-MARDIGNY ET DE RONCOURT A METZ METROPOLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,
Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Roncourt à Metz Métropole,
Vu les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,
VU la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,
CONSIDERANT que la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

PREND ACTE des études d'impact,
APPROUVE à la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole.

DIVERS :

RAS

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 8 avril 2021

Le Maire,
P.MUEL

Les adjoints :

Olivier MITZNER

Marie-Adélaïde CRETY

Jean-Luc USCHE

Les Conseillers Municipaux,

Lionel CHRISTOPHE

Robin BOUR

Angélica OURY

Sylvie JOUHANT

Françoise KONIGSECKER

Lionel MOUZIN

Sandrine USELDINGER

Alain PALLOTTA

Pascal THIERY

Robert ADAM

Pierre MAUCOURT